

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune d'Ondres (40440) – Département des Landes

Séance ordinaire du 04 juillet 2024

Délibération n° 2024-07-06

Nbre de membres afférents au Conseil Municipal	29	Date de la convocation : 28/06/2024
En exercice	28	Date de l'affichage : 28/06/2024
Qui ont pris part à la délibération	27	

**Présents :** Éva BELIN ; Pierre PASQUIER ; Nadine DURU ; Jérôme NOBLE ; Christine VICENTE ; Frédéric LAHARIE ; Catherine VICENTE-PAUCHON ; Sonia DYLBAITYS ; Christian BURGARD ; François TRAMASSET ; Sandrine COELHO ; Miguel FORTE ; Vincent POURREZ ; Cyril DURU ; Alain CALIOT ; Christel EYHERAMOUNO ; Delphine OUVRANS ; Jean-Pierre LABADIE ; Carine REY ; David PERRIARD.

**Absents excusés :**

Serge ARLA a donné procuration à Frédéric LAHARIE en date du 03 juillet 2024  
Cindy ESPLAN a donné procuration à Éva BELIN en date du 02 juillet 2024  
Senay OZTURK a donné procuration à Jérôme NOBLE en date du 04 juillet 2024  
Vincent BAUDONNE a donné procuration à Miguel FORTE en date du 03 juillet 2024  
Mylène LARRIEU a donné procuration à Alain CALIOT en date du 03 juillet 2024  
Bertrand LEIRIS a donné procuration à Pierre PASQUIER en date du 04 juillet 2024  
Maya VALLART a donné procuration à Christel EYHERAMOUNO en date du 04 juillet 2024.

**Absent :**

Davy CAMY

Secrétaire de séance : Christine VICENTE

---

**OBJET : Modification de la demande d'attribution du Fonds d'Équipement des Communes (FEC) pour l'acquisition de mobilier pour le nouveau groupe scolaire**

Madame le Maire précise à l'assemblée délibérante qu'à l'occasion du Budget primitif 2024, le Conseil Départemental a adopté la dotation du Fonds d'Équipement des Communes, qui s'élève à 51 304 € pour le canton du Seignanx.

À ce titre, il est demandé aux communes du Seignanx de présenter une demande de subvention pour des travaux ou des acquisitions prévus dans le cadre de leur budget 2024.





Madame Le Maire indique, qu'au budget 2024 de la Commune, une prévision budgétaire est inscrite pour l'acquisition de matériel et mobilier pour le nouveau groupe scolaire à hauteur de 110 000 €.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération n°2024-06-03 du conseil municipal du 06 juin 2024, portant sur la demande d'attribution du Fonds d'équipements des communes (FEC) pour l'acquisition de mobilier pour le nouveau groupe scolaire,

**CONSIDÉRANT** le coût estimatif de l'ensemble de ces matériels et mobiliers (110 000€ TTC),

**CONSIDÉRANT** que le montant de l'attribution est décidé lors de la réunion du Fonds d'Equipements des Communes entre les élus des communes du canton du Seignaux,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 21 voix pour et 6 abstentions (Alain CALIOT ; Christel EYHERAMOUNO ; Delphine OUVRANS ; David PERRIARD ; Maya VALLART et Mylène LARRIEU),

### DÉCIDE

**ARTICLE 1.** De procéder à la modification de la demande d'attribution du Fonds d'équipements des communes (FEC) pour l'acquisition de mobilier pour le nouveau groupe scolaire en sollicitant le montant maximal, permettant de participer au financement du matériel et mobilier pour équiper le nouveau groupe scolaire.

**ARTICLE 2.** La présente délibération abroge et remplace la précédente délibération n°2024-06-03 du conseil municipal du 06 juin 2024.

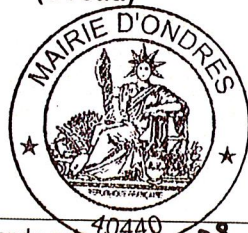
**ARTICLE 3.** D'autoriser madame le Maire à signer tous documents afférents à cette attribution.

**ARTICLE 4.** De charger, Madame Le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires afférentes,

**ARTICLE 5.** La présente délibération peut faire l'objet de recours devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le département et de sa publication. Tout citoyen justiciable pourra saisir le tribunal administratif par dépôt de sa requête sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), par l'envoi de la requête sur papier ou le dépôt sur place au tribunal.

Et ont signé au registre les membres présents.  
Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

(Sceau)



Pour extrait conforme,  
Le 05 juillet 2024,  
Le Maire,

Éva Bein,  
Maire d'ONDRES

Acte rendu exécutoire le 08 / 07 / 2024

- après télétransmission électronique le 08 / 07 / 2024

- et mise en ligne sur le site de la commune le 08 / 07 / 2024